
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
T20-2023
Portant réglementation de la
circulation RUE DES MOUTONS**

Le Maire de la commune d'Alteckendorf,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la route

VU le Code de la voirie routière

VU la demande du 3 juillet 2023 de l'entreprise SDEA représenté par Monsieur BALD Mathieu, conducteur des travaux, dans le cadre du remplacement du branchement d'eau potable de Monsieur HUSSLER rue des MOUTONS du 3 juillet au 5 juillet 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

ARRETE

Article 1 : Du 3 juillet au 5 juillet 2023, l'entreprise SDEA, représentée par Monsieur BALD Mathieu, conducteur des travaux, est autorisée à barrer la route dans le cadre du remplacement du branchement d'eau potable de Monsieur HUSSLER 4 rue des MOUTONS du 3 juillet au 5 juillet 2023.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, du 3 juillet au 5 juillet 2023, les restrictions suivantes seront appliquées au droit du chantier : Route barrée.

Article 5 : La signalisation règlementaire sera mise en place et gérée par l'entreprise SDEA.

Article 6 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Article 7 :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Monsieur BALD Mathieu, conducteur des travaux.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

Fait à ALTECKENDORF, le 3 juillet 2023

Le Maire

Alain HIPPEL

